

Mulhouse - Abandon moral Elle laisse sa fille de 7 ans seule : contrainte pénale de deux ans

Une mère de famille sans travail, toxicomane, vendait ses charmes pour subvenir à ses besoins. Un soir, elle avait dû laisser seule dans l'appartement sa fillette de 7 ans.

Le 26 février dernier, le commissariat de police de Mulhouse recevait en pleine nuit l'appel de résidents d'un immeuble aux Coteaux. Les fonctionnaires étaient avisés de la présence dans les couloirs d'une fillette de 7 ans et demi, en pleurs. Arrivée sur place, l'équipe du quart avait rapidement compris que la fillette avait été laissée seule dans l'appartement familial et que sa mère, âgée de 27 ans, était partie travailler.

La mère est venue s'expliquer hier à la barre du tribunal correctionnel. Elle a confessé se livrer à la prostitution pour pouvoir manger mais aussi pour payer sa consommation de drogue. Ce soir-là, elle n'avait trouvé personne pour garder l'enfant et avait donc opté pour la laisser seule. C'est en rentrant vers 4 h du matin qu'elle avait constaté que sa fille n'était plus là et qu'elle devait se rendre au commissariat.

Depuis, la fillette a été placée en foyer. La mère, elle, a débuté un travail pour soigner sa dépendance à la drogue et a arrêté de se prostituer. « Je veux pouvoir retrouver ma fille », a-t-elle expliqué aux magistrats. Pour Me Vogel (association Themis), « l'enfant s'est retrouvée ce soir-là en situation de détresse. Elle a longtemps vécu dans cette situation de précarité. Aujourd'hui, elle va bien ».

Les poursuites pour délaissement de mineur de 15 ans compromettant sa santé ou sa sécurité ont finalement été requalifiées en abandon moral. Le tribunal a cependant suivi les réquisitions du procureur de la République, Sandra Di Rosa et condamné la mère en prononçant une contrainte pénale d'une durée de deux ans avec une peine d'un an de prison en cas de non-respect des obligations de soins et de travail. Elle devra verser 500 € à l'association Themis au titre du préjudice moral.